

Organisme de formation de la FFR - Fédération française de rugby  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 06625 91 auprès du préfet de région d'Île-de-France  
N° de Siret : 78440581300089  
Code CPF 142157

## DESJEPS Rugby à XV

*Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,  
spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV »*

*Les dates des sessions sont précisées page 3*



L'action de formation mène au diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV », communément appelé DESJEPS rugby à XV. Le DESJEPS rugby à XV est un diplôme d'État de niveau 6 inscrit au RNCP depuis le 02/04/2022 sous le N° 36960 (Code NSF : 335).



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- préparer un projet stratégique de performance en rugby à XV,
- piloter un système d'entraînement en rugby à XV,
- diriger un projet sportif,
- évaluer un système d'entraînement en rugby à XV,
- organiser des actions de formation de formateurs.



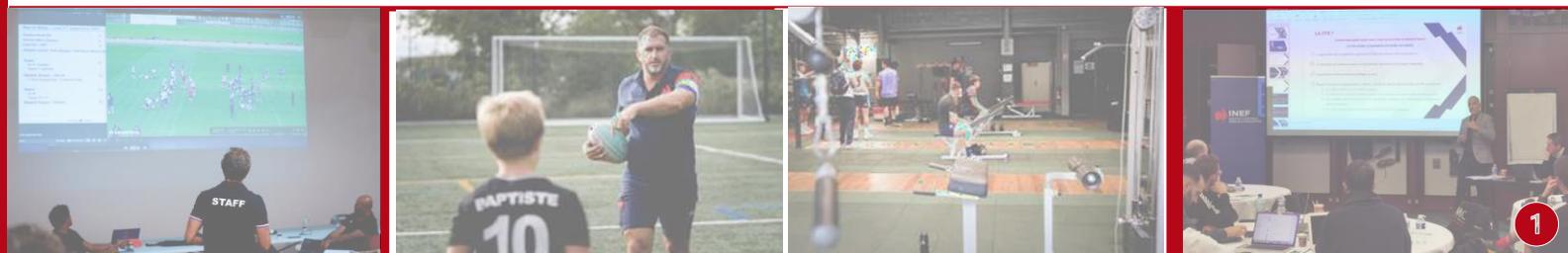
### PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du certificat de PSC1 ou d'un titre équivalent
- Être capable de justifier, d'une expérience d'entraînement durant deux saisons sportives au cours des cinq dernières années, d'une équipe de rugby à XV évoluant à un niveau équivalent au plus haut niveau des championnats de France dans les catégories « jeunes » ou d'une équipe de rugby à XV d'un niveau équivalent à une équipe première des divisions fédérales.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire, être capable :
  - d'effectuer une analyse technique d'une séquence de match relative à une compétition de niveau national ou international dans l'activité rugby à XV,
  - d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs,
  - de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs.

*Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du :*

- BEES 1er degré option « rugby »,
  - DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV ».
  - BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV »,
  - CQP Technicien de Rugby XV
- Attester d'une situation d'alternance pendant la formation, en relation avec le diplôme visé :
    - être entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2), être entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, ou d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Nationale ou Nationale 2 ou Élite féminine.
    - ou être conseiller technique,
    - ou tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.
  - Satisfaire aux épreuves de sélection

L'obtention du diplôme est également accessible par la VAE.





## SÉLECTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS

### Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne au plus tard le **14/05/2025 délai de rigueur** en cliquant sur ce lien <https://ffr-inefportail.agate-erp.fr/Pages/Activites/ActiviteVisualiser.aspx?Id=21&lieu=&dateDebut=&dateFin=&codeRegion=>

### Épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués **aux épreuves de sélection qui se dérouleront à distance du 26 au 28 mai 2025.**

Les épreuves consistent en :

1. **une épreuve écrite** d'une durée de 2h relative à une étude d'un cas concret d'entraînement ou de direction sportive .
2. **un entretien avec un jury** à partir d'un dossier présenté par le candidat comprenant son curriculum vitae, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury).



## DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance entre l'organisme de formation et la ou les structures de mise en situation professionnelle.

### La formation dans le cadre de l'Institut National Emploi Formation de la FFR

La durée de la formation hors alternance est de **400 heures**. Elle se décompose en sessions de formation de :

- 11 séminaires en regroupement national à Marcoussis ou en structure de rugby professionnel en France et à l'étranger dont 1 en **Italie (du 13 au 20 juillet 2025, en cours de validation)**
- Des heures de formation à distance, décentralisées en région et d'accompagnement individuel.

### La mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle doit être en relation avec le diplôme visé :

- entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2),
- entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Nationale ou Nationale 2 ou d'Élite féminines
- conseiller technique d'Etat ou Fédéral
- tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.



## LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis, dans des clubs professionnels en France et/ou à l'étranger.



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation.

Votre contact : [aurelie.barazer@ffr.fr](mailto:aurelie.barazer@ffr.fr) / 01 69 63 65 58





## DATES DE LA FORMATION

- La formation est organisée **du 16 juin 2025 au 31 décembre 2026** avec possibilité de certification totale en juillet 2026.
- Les épreuves de certification se déroulent **du 27 au 30 avril 2026** et **du 01 au 04 juin 2026** avec, si besoin, un rattrapage de certification de septembre à mi novembre 2026.
- **Le positionnement est fixé le 10 juin 2025.**

- Le présentiel se compose de 11 séminaires (10 x 3 jours + 1 x 8 jours) du 16 juin 2025 au 15 avril 2026.

Session 1 : 16 au 18 juin 2025

Session 2 : 13 au 20 juillet 2025\*\*

Session 3 : 25 au 27 août 2025\*

Session 4 : 15 au 17 septembre 2025

Session 5 : 06 au 08 octobre 2025\*

Session 6 : 03 au 05 novembre 2025

Session 7 : 01 au 03 décembre 2025

Session 8 : 19 au 21 janvier 2026\*

Session 9 : 16 au 18 février 2026\*

Session 10 : 16 au 18 mars 2026\*

Session 11 : 13 au 15 avril 2026

\* Délocalisée

\*\*en ITALIE pendant le championnat du monde U20 (en cours de validation)

- L'accompagnement individuel avec un formateur de proximité

Date 1 : 03 septembre 2025

Date 2 : 24 septembre 2025

Date 3 : 30 septembre 2025

Date 4 : 15 octobre 2025

Date 5 : 28 octobre 2025

Date 6 : 12 novembre 2025

Date 7 : 25 novembre 2025

Date 8 : 10 décembre 2025

Date 9 : 28 janvier 2026

Date 10 : 11 février 2026

Date 11 : 25 février 2026

Date 12 : 25 mars 2026

Date 13 : 22 avril 2026

Date 14 : 20 mai 2026

Date 15 : 27 mai 2026

- L'accompagnement région avec un formateur permanent : du 16 juin 2025 au 30 novembre 2026.
- La formation à distance se déroule du 16 juin 2025 au 30 novembre 2026.



## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation, composé de modules, est le suivant :

- analyse du métier : missions, activités, tâches,
- ingénierie des projets d'actions (entraînement et formation),
- optimisation de tous les facteurs de la performance,
- management des équipes de performance.



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...



## MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

### Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

### Moyens matériels

Matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée.





## MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le processus de certification se décompose en deux types d'épreuves :

- **UC 1 et UC 2** : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- **UC 3 et UC 4** : évaluation des compétences en situation pratique au sein de la structure d'alternance ou de l'Institut National Emploi Formation de la FFR.

**A l'issue de la formation, toute UC validée est acquise.**

**Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le ministère des Sports.**

**La certification permet d'occuper des emplois de :** manager en charge de l'accompagnement, du contrôle et de l'évaluation des structures fédérales ; directeur, directeur sportif, directeur technique; cadre technique, entraîneur cadre en rugby; responsable d'un centre de formation, mettant en œuvre des compétences de directeur de la performance.

Sur la base du retour des certifiés questionnés et des contrats transmis à la LNR ou la FFR le taux d'insertion global dans l'emploi est de 97% et le taux d'insertion dans le métier visé est de 97%.



## TAUX DE RÉUSSITE DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Session	Nombre de stagiaires	% d'obtention du diplôme
2020-2021	22	90 %
2021-2022	24	90 %
2022-2023	23	90 %
2023-2024	24	84 %



## CANDIDATURES ET ACCÈS A LA FORMATION POUR 2023-2024

Nombre de dossiers reçus	Nombre de personnes aux tests de sélection	Nombre de personnes admises en formation
36	34	23



## COÛT DE LA FORMATION

**Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 50 € HT**

**Coûts pédagogiques de la formation : 9 200 € HT, 11 040 € TTC.**  
**(Soit 23 € HT l'heure de formation)**

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus). L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner).  
Vous pouvez demander un devis à [Sandrine.Poulouin@ffr.fr](mailto:Sandrine.Poulouin@ffr.fr)

### Prise en charge de la formation

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire de votre OPCO. Elle est éligible au CPF.



## CONTACTS

Chargée de gestion administrative et financière :  
**Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - [sandrine.poulouin@ffr.fr](mailto:sandrine.poulouin@ffr.fr)**

Responsable pédagogique :  
**Raphaël BOYÉ - Tel. 06 11 74 17 16 - [raphael.boyé@ffr.fr](mailto:raphael.boyé@ffr.fr)**